Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 15 (1870)

Heft: 21

Artikel: Lyon
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332398

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

population parisienne profite de l'émotion publique pour essayer de se substituer violemment au gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eut jamais à concilier, les intérêts d'une population de deux millions d'ames assiégées, et les intérêts d'une liberté sans limites.

Vous vous êtes associés à sa tâche et l'appui que vous lui avez donné sera sa force à l'avenir contre les ennemis du dedans aussi bien que contre les ennemis du

dehors.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Le président du gouvernement, gouverneur de Paris, TROCHU.

— Le général en chef de l'armée bretonne vient d'adresser la proclamation suivante aux préfets des cinq départements de la Bretagne :

République française.

Gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne.

Le gouvernement de la défense nationale, par décret du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête. Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même.

D'ici à dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat: fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage.

Ceux de nos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le

sang breton n'a pas dégénéré; à nous de marcher sur leurs traces.

Vous vous rappelez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante

pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur.

Que les cœurs faibles restent en arrière. Que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres. Que notre cri de ralliement soit : DIEU ET PATRIE

Le général de division commandant l'armée de Bretagne, Comte de Kératry.

LYON.

Les journaux de Lyon publient l'arrêté suivant du 50 octobre provoqué par la nouvelle de la capitulation de Metz:

Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité,

Arrête:

Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.

Seuls, les vieillards, les enfants et les femmes peuvent quitter la place.

Les lâches devant l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie.

Le maire de Lyon, HÉNON.

— On lit dans le Salut public:

Toulon nous envoie incessamment des pièces d'artillerie de marine d'un calibre énorme qui sont immédiatement employées à l'armement de nos fortifications.

Ces pièces, rayées et se chargeant par la culasse, ont une portée contre laquelle l'artillerie de campagne de l'ennemi ne pourrait rien du tout. Il n'est même pas d'artillerie de siège équivalente capable d'être transportée par l'ennemi jusque sous nos remparts dans les conditions actuelles de température et par voie de terre.

Pour que l'ennemi, — s'il veut réellement nous assiéger, — tentât la chose avec quelque chance de succès, il lui faudrait de toute nécessité, la possession totale d'une ligne ferrée allant de Lyon à la frontière allemande; à moins d'emprunter pour Lyon une partie du matériel de siége qui est devant Paris. Et nous croyons qu'il a pour le moment autre chose à faire.

Nous recevons, en même temps que les pièces envoyées par Toulon, leurs servants de la marine, ces excellents pointeurs qui font mouche à six kilomètres avec des projectiles de 200 kilogrammes.

Le bataillon du génie maritime va également être dirigé de Toulon sur Lyon. Les instructions qui prescrivent de hâter le départ ordonnent la création d'un 6e bataillon de marche qui sera composé de 1500 hommes, tous marins canonniers ou fusiliers; les prouesses de ces troupes d'élite leur ont donné une telle réputation, qu'on en demande de tous côtés.

- Les établissements des forges et chántiers de la Méditerrannée, à Marseille, à la Ciotat et à la Seyne, ont cessé d'urgence tous les travaux de construction navale pour se livrer entièrement à la fabrication des canons et des mitrailleuses. Grâce aux immenses ressources de ces usines, elles ont pu s'engager à livrer pour le 15 novembre 20 batteries d'artillerie légère, soit 120 canons rayés du calibre de 8, plus 100 mitrailleuses, le tout monté snr affûts avec avant-trains et généralement tous les accessoires composant un parc d'artillerie prêt à être attelé pour entrer en ligne de bataille.
- Voici les postes de combat assignés à la garde nationale de Lyon et de la banlieu par son commandant en chef, le général Alexandre :

La redoute d'Oullins sera défendue par les gardes nationaux d'Oullins et de

Saint-Genis-Laval;

La batterie de la Mulatière et les lignes de Bellevue à Sainte-Foy, par la compagnie de Sainte-Foy, les 1er, 2e et 5e bataillons;

Les lignes de Francheville, par la garde nationale de Francheville et le 15e ba-

Les Massues, par la compagnie de la Demi-Lune, les 3e et·14e bataillons;

L'ouvrage de Chalin, par la compagnie d'Ecully et le 7e bataillon;

Les batteries du Mont-d'Or, par la compagnie de Saint-Romain et Saint-Didier;

La redoute de Capon, par la compagnie de Saint-Cyr et du Mont-d'Or;

La Sauvagère, par la compagnie de Saint-Rambert;

Le 6º hataillon concourra à la défense des batteries du Mont-d'Or et des redoutes de Capon et de la Sauvagère;

La Remillote sera défendue par le 13e bataillon;

La Pape, par le 25° bataillon;

La ligne de Cuire, par le 9e hataillon;

Les redoutes du Vernay et des Marronniers, par le 10e bataillon;

Les Mercières, par le 11e bataillon;

Les batteries de Saint-Clair, par le 12e bataillon; La ligne de la Tête-d'Or, par le 4e et 8e bataillon;

La ligne de défense de Cusset, par le 16e et 17e bataillons; La redoute de Cusset, par le 18e bataillon;

L'ouvrage de Bron, numéro 20, par le 19e bataillon; La redoute du Montchat, par le 20e bataillon;

Les ouvrages de Saint-Fons, par le 21e bataillon;

Les ouvrages de Venissieux, numéro 23 et 24, par la compagnie de Venissieux et le 22e bataillon;

Les ouvrages de Bron, numéros 21 et 22, par le 23e bataillon;

L'ouvrage de Bron, numéro 19, par le 24e bataillon; Le 7e bataillon fournira 400 hommes à Châlin; le 14e bataillon, 400 hommes aux Massues; le 23e bataillon, 400 hommes à Saint-Fons, tous rendus sur les chantiers à neuf heures du matin, sans armes (tenue du travail).

Le service des postes de la ville sera fait par les gardes nationaux qui, par leur âge ou leur position de santé, ne peuvent pas concourir activement à la défense

des ouvrages avancés.

- Le général Michel, nommé au commandement des forces de l'Est, en remplacement du général Cambriels, est arrivé le matin du 1er novembre à Besançon, venant de Tours. Belfort est bloqué et canonné depuis le 6 novembre. Montbéliard, Delle et autres localités de la frontière suisse sont occupés par des détachements allemands.

IL VIENT DE PARAITRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse:

Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV

par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse. 2^{me} édition, augmentée d'un

avant-propos sur la guerre de 1870. 1 vol. in-8°. Prix: 5 francs.